



18

## BOUCLE DU DEVENS

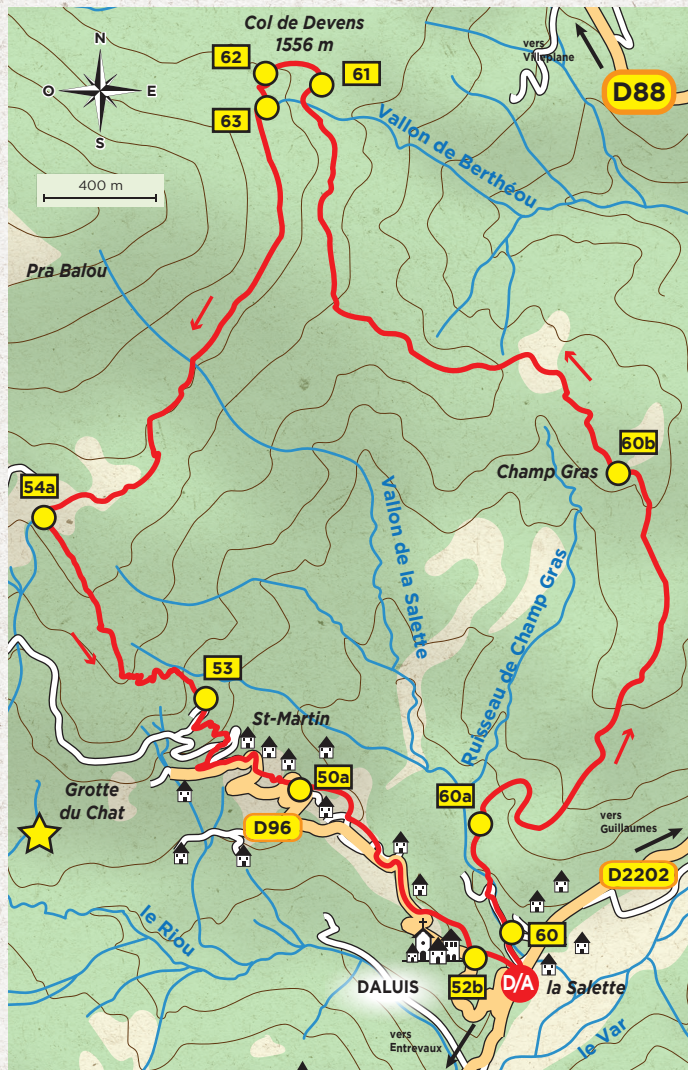
Au départ de Daluis, quartier de la Salette (670 m)



De l'olivaie des bords du Var au mélèze du col de Devens, ce circuit se déroule à travers un paysage caractéristique des hauteurs de Daluis. Les vallons à l'érosion active coupent les versants boisés de jeunes arbres, de thym et de lavande qui côtoient les mélèzes en une douce harmonie. Au quartier de la Pinée où était autrefois cultivé le seigle, céréale utilisée pour l'alimentation et pour sa paille dans la couverture des toits en chaume. La mosaïque de champs est encore visible, séparée par des tas de pierres retirées à la terre au moment des labours. Au fil des années, la plupart de ces espaces qui avaient une vocation essentiellement agricole ont peu à peu été colonisés par la végétation ; seule persiste la toponymie des quartiers, comme celui de "champ gras" qui reste assez éloquent sur la tendance du versant. A la sortie sur la crête on découvrira le hameau de Villeplane et dans la traversée en balcon vers le quartier de la Pinée, on aura un point de vue splendide sur la Réserve Naturelle des Gorges de Daluis, le Barrot, le Mounier et la cime de Pal.

### Itinéraire

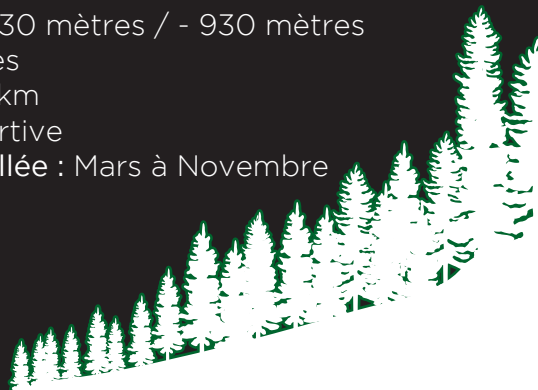
Depuis le parking de la mairie (670 m) au quartier de la Salette (balise 60), passer devant la mairie pour utiliser la piste jusqu'au premier lacet ; prendre en face le tracé balisé qui franchit le ruisseau de la Salette et le remonte par sa rive gauche. A la balise 60a, suivre le sentier qui monte en direction des rochers puis traverse à flanc pour rejoindre une croupe face aux ruisseaux de Champ Gras et de la Salette. Plus haut l'itinéraire s'adoucit en rentrant sous les bosquets de chênes avant de passer par un ample mouvement à gauche sous une ligne THT et rejoindre les ruines de Champ Gras (1 150 m - b.60b). Le sentier monte au-dessus avant de virer vers le nord-ouest pour couper le flanc d'un petit sommet et sortir sur le bord d'un col marneux. Franchir cette zone en restant sur le fil de la crête et remonter en face pour accéder à un petit plateau plus ouvert. Continuer toujours à flanc en alternant passage sous les pins et mélèzes pour atteindre via la balise 61, la large dépression du col de Devens (1 498 m - b.62), carrefour de sentiers très important permettant d'accéder au sud vers la Pinée, à l'ouest vers le mont St Honorat, à l'est vers le hameau de Villeplane et au nord vers les Moulins de Sauze. Suivre vers le sud, en passant par la balise 63, le sentier qui s'élève jusqu'à la cote 1 547m, avant d'entamer une longue traversée pour passer au lieu-dit la Colle (1 516 m) ; franchir le ravin de Margrach, passer à proximité de la Fontaine de La Berbi (possibilité suivant la période de remplir sa gourde), puis rejoindre le quartier la Pinée (1 430 m - b.54). La descente via la balise 54a assez douce au début, devient plus raide et de nombreux lacets aident à progresser sans difficulté. Passer à proximité d'un pylône en rejoignant la route (b.53) puis par un bon chemin, couper à plusieurs reprises le goudron à travers les campagnes de



St-Martin pour, atteindre le quartier des Plans et emprunter à gauche, un raccourci qui conduit rapidement au parking de la mairie.

### Caractéristiques de la randonnée

Dénivelée : + 930 mètres / - 930 mètres  
Durée : 5 heures  
Distance : 13,5 km  
Difficulté : Sportive  
Période conseillée : Mars à Novembre





# INFORMATIONS & AVERTISSEMENTS

## Signalétique, cartographie et balisage

Présente aux départs des itinéraires, aux bifurcations et aux cols, la signalétique départementale en bois gravé, facilement



reconnaissable, équipé l'ensemble des itinéraires pédestres inscrits au PDIPR. Chaque poteau porte un numéro de référence que l'on pourra aisément retrouver sur la carte IGN TOP 25 du secteur, complément indispensable du descriptif de chaque itinéraire, qui permet une orientation de terrain précise, l'analyse des principaux paramètres du circuit (pente, dénivelée, abris...) et en cas de

problème, de trouver le chemin ou la route à emprunter pour gagner le village le plus proche.

Les rectangles de peinture jaune (chemin de petite randonnée) ou blanche et rouge (chemin de grande randonnée) balisent les itinéraires entre les poteaux indicateurs.



## Pastoralisme

Pour protéger leurs troupeaux contre les attaques de prédateurs, les éleveurs et bergers sont amenés à utiliser des chiens de protection pour dissuader tout intrus de s'approcher du troupeau.

Vous pouvez être amené à rencontrer un ou plusieurs chiens de protection : contournez largement le troupeau, évitez de le traverser, face au chien arrêtez-vous, restez calme, ne le menacez pas, ne le caressez pas, et si vous avez votre chien de compagnie, ne le prenez jamais dans les bras.

**Dans tous les cas, quand vous voyez un troupeau, gardez vos distances !**



## Parc national du Mercantour

En zone cœur du Parc national du Mercantour, une signalétique directionnelle sur panneaux jaunes remplace le fléchage en bois gravé. Prenez soin de vous renseigner sur la réglementation spécifique appliquée dans cet espace protégé.

## Consignes de sécurité

Les randonnées qui vous sont proposées se déroulent dans un milieu naturel de montagne soumis aux aléas climatiques. Chaque usager évolue dans cet environnement en fonction de ses capacités, sous sa propre responsabilité, en connaissance des risques encourus liés au milieu ou à l'activité et doit prendre les précautions nécessaires pour une pratique en toute sécurité. Les descriptifs donnés à titre d'information et ne dispensent pas de faire preuve de vigilance et de bon sens et d'adapter votre comportement aux circonstances effectivement rencontrées sur le terrain.

**Encadrement :** n'hésitez pas à faire appel à un professionnel qui saura vous guider, vous former et vous faire découvrir les joies de la rando en toute sécurité. Accédez aux coordonnées des professionnels de l'activité en vous adressant à la mairie ou à l'Office de Tourisme le plus proche.

**Recommandations de pratique :** un équipement adapté au parcours, des conditions météorologiques vérifiées avant le départ, constituent des facteurs importants de confort et de sécurité.

**Pour alerter les secours, composez le 112.**

**Attention !** En fonction de la couverture GSM, le recours au téléphone portable ne peut être systématique.